

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA

DAIRA DE SIDI AISSA

COMMUNE DE BENI ILMANE

Numéro d'identification fiscale :098428455038903

AVIS N°: 90/2025
D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 23/12 date du 18 muharram 1445 DU 05/08/2023 portant régleementation des marchés publics et délégations de service public N° 15/247 DU 16 /09/2015 portant régleementation des marchés publics et délégations de service public .

le Président de Le P/ APC de Beni ilmane informe l'ensemble des soumissionnaire ayant participé a l'AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 79/ 2025 paru dans les quotidiens nationaux en langue arab **السياحي** le :26/11/2025 et en langue français **L'echo d'algerie** le :26/11/2025 ou dans le BOMOP N°: 1995 semaine du 30 novovembre au 06 décembre 2025 relatif a :

Restauration des cantines scolaires des écoles primaires avec des produits alimentaires année 2026

LOT N°1 : Lot Légumes et fruits

LOT N°2 : Lot Alimentations générales et pain

LOT N°3 : Lot Viandes blanche viandes rouge fraîche et œufs

Que le procédure d'étude, d'analyse et d'évaluation des offres fait par la commussion d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, les résultats suivants ont été annoncés :

Projet	Entreprise	Montant minumal en TTC	Montant maxumal en TTC	Remarque
LOT N°1 : Lot Légumes et fruits	ZEKRI DJAMEL EDDINE Commerce détail d'alimentation générale déposer le pain de légumes et fruits- beni ilmane – m'sila	3.516.000.00	3.751.970.00	Qualifiée techniquement et Moin disant
LOT N°2 : Lot Alimentations générales et pain	Brahimi oussama Commerce détail d'alimentation générale céréales produits de minoterie légumes et fruits- ouanougha – m'sila	4.663.600.00	4.909.515.00	Qualifiée techniquement Moin disant
LOT N°3 : Lot Viandes blanche viandes rouge fraîche et œufs	AICHOUNE LOTFI Commerce en gros de viande les œufs et les bovine volailles lapins -sour el ghozlane - bouira	3.844.000.00	4.127.600.00	Qualifiée techniquement Moin disant

Tout soumissionnaire contestant cette déclaration peut présenter un recours devant la commusion communale des marchés dans un délai de dix jours(10) à compter de la première parution de cet avis dans le quotidiens nationaux conformément ou le BOMOP .